



VÉLO QUI RIT

Monsieur le Maire
De LONS-LE-SAUNIER

Le 20 novembre 2012 ,

Monsieur le Maire,

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous empruntons le double sens cyclable de la rue Saint-Désiré qui permet aux cyclistes de rejoindre la place de la Liberté depuis la gare, la préfecture et la rue Briand.

Mais comme rien n'est jamais parfait, l'inconvénient essentiel et qui n'est pas des moindres, reste le positionnement de la piste cycliste, coincée entre les stationnements et la chaussée réservée aux automobiles.

Ainsi l'inconvénient majeur et qui se confirme aujourd'hui (que nous avons signalé aux services techniques dès le 10 mai 2012 – voir copie message ci-joint) c'est :

- la fréquence des entrées et des sorties des arrêts minutes qui perturbent la circulation cycliste, oblige à des arrêts, à faire des écarts sur la chaussée le temps que l'automobiliste sorte de sa place, le capot avant obstruant la piste cyclable, coincé par une file de véhicules à l'arrêt dans l'attente du passage du feu au vert,
- l'obstruction répétée de la zone cyclable, par des véhicules de livraison (alors que des places livraison sont disponibles), ou par des automobilistes garés le temps de faire une course !

Pourtant rien ne s'opposait à prévoir la piste cyclable entre les places de stationnement et le trottoir réservé aux piétons comme cela peut se faire ailleurs (voir documents joint). Un îlot central positionné entre la piste et les aires de stationnement aurait pu permettre l'implantation des bornes minutes.

Vous trouverez, pour illustrer notre propos, une série de photos prises à des jours et heures différentes.

Nous regrettons que cette belle réalisation, au service du déplacement doux, soit entachée d'une erreur de conception qui aurait pu être évitée. Mais peut-être n'est-il pas encore trop tard !

Par ailleurs, à l'usage, il s'avère que l'accès sur la rue Saint-Désiré depuis la rue Briand, est dangereuse pour le cycliste, car les automobiles, depuis la rue Saint-Désiré coupent presque systématiquement le virage en tournant à gauche sur la rue Briand et ne voient pas immédiatement le cycliste. L'installation d'un îlot de séparation serait très utile.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claude Changarnier, présidente



9 novembre 12H53 – une camionnette garée sans être en livraison



16 novembre 12H02 – un véhicule garé



16 novembre 8h30 – 2 voitures de livraison



16 novembre 8h35 – un véhicule garé



16 novembre 12h01 – un véhicule en livraison



Boudin de protection en virage



Boudin de protection en virage



Exemple piste entre trottoir et stationnement (en cours de réalisation, il manque le panneau « sauf cyclistes »)